

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430\_14

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 69

Présents : 62

Pouvoirs : 7

Votants : 69

- dont « pour » : 69

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : Désignation des représentants au SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe**

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGEY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héloïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal

2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël

3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal

5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine

2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain

3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric

4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine

5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte

6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud

7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

-----  
Secrétaire de séance : Émilie ROUX

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe**

Vu les statuts du SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les statuts de SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe prévoient que :

Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe est de 2 titulaires par commune membre (soit 20 au total). Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les conseillers pour représenter la communauté de communes Cœur de Charente au sein du SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe.

Monsieur le Président propose de désigner les représentants suivants :

NOM/Prénom	COMMUNE
MONNET Sophie	ANAIS
MORISSON Alain	ANAIS
CHAMBRE Gwenaëlle	AUSSAC-VADALLE
RAHARINESY Joëlle	AUSSAC-VADALLE
BLANCHON Alain	COULONGES
MARQUET Jean-Paul	COULONGES
PINGANAUD Paul	ST AMANT DE BOIXE
VAILLANT Thomas	ST AMANT DE BOIXE
GENTET Frédéric	TOURRIERS
GILARDOT Lynda	TOURRIERS
RAINETEAU Jean	LA BOIXE
MOURGUES Olivier	LA BOIXE
LYDON Salomé	VERVANT
SASKOR Mickaël	VERVANT
LUSSON Sandra	VILLEJOUBERT
FREDON Mickaël	VILLEJOUBERT
PENOUTY Emmanuel	VOUHARTE
DUCOURET Marie-Pascale	VOUHARTE
ROBERT Aurore	XAMBES
REMAUD Corinne	XAMBES

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les désignations précitées ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Renaud COMBAUD**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Renaud Combaud", is written over the seal.